

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

*Paix - Travail - Patrie*

**MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET  
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

**COMITE NATIONAL DES INSPECTIONS**

**DIRECTION DE L'INDUSTRIE**

**SECRETARIAT TECHNIQUE**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

*Peace - Work - Fatherland*

**MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND  
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT**

**NATIONAL COMMITTEE OF INSPECTIONS**

**DEPARTMENT OF INDUSTRY**

**TECHNICAL SECRETARY**



**Comité National des Inspections**

# **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

## **DES INSPECTIONS CONJOINTES**

### **EFFECTUEES PAR LE COMITE NATIONAL DES INSPECTIONS**

**EXERCICE 2018**

- **The Minister of Mines, Industry and Technological Development, President of the National Committee of Inspections;**
- **The Governor of the North Region;**
- **Ladies and gentlemen members of the Regional Inspections Coordination Committee;**
- **Distinguished guests,**

It is my pleasure on this solemn occasion to speak from this rostrum, to briefly present to you, the annual report of joint inspections for the year 2018.

Likewise, it is with renewed pleasure that I, on behalf of the Technical Secretariat of the National Committee of Inspections, present to you not a complete report, but only the summary for this solemn occasion.

First of all, permit me to remind you that Article 2 of Law N° 98/015 of July 14 1998, defines classified establishments as factories, quarries, establishments receiving the public in general, industrials, craft or commercial installations, operated or owned by any natural or legal person, public or private entity, which presents or may present dangers to health, safety, public health, agriculture, nature and the environment in general, which is a disadvantage for the convenience of the neighborhood.

These establishments must be visited at least two (02) times a year, by an inspection that has become joint since the signing of Decree N°2014/2379 / PM of August 20 2014 laying down the procedures for coordinating inspections of establishments classified as dangerous, unhealthy or inconvenient, in order to alleviate the coordination problems noted here and there.

To this day, the National Inspections Committee has made its way, and like any organ, its course has been marked by trouble times, it experienced some problems whose short and medium term solutions are underway.

### **Mesdames et Messieurs,**

Au cours de l'année 2018, les inspections conjointes ont été effectuées par les Comités Régionaux et Départementaux des Inspections dans les dix (10) régions du Cameroun. Les équipes conjointes d'inspecteurs (MINMIDT, MINEPDED, MINEE, MINTSS, MINTOUL...) se sont déployés tant bien que mal sur le terrain, couvrant à cet effet l'ensemble du territoire national pour le compte de l'exercice **2018**.

Malgré toutes les difficultés qui ont entachés le bon déroulement de nos activités, nous avons pu enregistrer **9.234** inspections avec comme objectif de départ **9642 inspections à effectuer**, soit un taux annuel de couverture des inspections évalué à **95,57%**.

A cet effet, comparativement à l'année 2017, il convient de relever que le nombre d'inspections a considérablement progressé. Il est passé de **7.066 inspections en 2017** à **9.234 inspections en 2018**, soit une augmentation de **2.168 inspections** pour un taux de couverture évalué à près de **31%**.

Au plan des risques industriels et technologiques, nous avons enregistré au cours de l'année 2018, **83** accidents et incidents majeurs ayant entraînés les pertes en vie humaine, des blessures graves ainsi que des dégâts matériels et d'énormes pertes financières.

Dans le volet répressif concernant les exploitants réfractaires aux lois et règlements qui encadrent leurs activités sur le plan du risque industriel et de la protection de l'environnement, **198** Procès-verbaux de Constatation d'Infractions ont été dressés.

Au plan financier, les inspections ont généré des états de sommes dues au titre des frais d'inspection et de contrôle, à collecter par le Trésor public d'un montant d'environ **1 487 723 507 FCFA**, contre **1 136 869 311** de FCFA en **2017**, pour une augmentation d'environ **350 854 196 FCFA**.

A cet effet, force est donc de constater que le message du Président du Comité National des Inspections à l'occasion de son discours lors de la cérémonie de lancement de la campagne annuelle des inspections 2018 l'année dernière à Bertoua a porté des fruits, car il le disait je cite :

**« J'ENGAGE TOUTES LES PARTIES PRENANTES À NE MÉNAGER AUCUN EFFORT POUR QU'AU TERME DE CETTE ANNÉE, IL NOUS SOIT PERMIS DE NOUS FÉLICITER DES VICTOIRES QUE NOUS AURIONS ENGRANGÉES ».**

Toutefois, il n'est pas superfétatoire de mentionner que la réalisation des opérations d'inspections conjointes des établissements classés n'a pas été du tout aisé car, les problèmes enregistrés en 2017 ont progressé en 2018. Il est donc clair que pour une meilleure efficience et efficacité, ces problèmes devront être absolument résolus.

Fort de ces contraintes observées sur le terrain, il convient dès à présent de suggérer ce qui suit :

- le démarrage de la campagne d'inspection conjointe au mois de janvier de chaque année ;
- le renforcement des Comités Régionaux et Départementaux en inspecteurs assermentés de différents corps de métiers ;
- la dotation des Comités Régionaux et Départementaux en moyens logistiques (véhicules tout terrain et motos), car il faut indiquer que depuis 4 ans, aucun Comité ne dispose de moyens logistiques ;
- l'augmentation des cagnottes financières destinées au fonctionnement des différents Comités ;
- la construction et/ou réhabilitation des locaux destinés aux différents Comités ;
- la création et l'aménagement des espaces de travail destinés aux secrétariats techniques des différents Comités ;
- la dotation des secrétariats techniques en matériels de bureaux (photocopieur, scanner et imprimante, papiers, encres etc...), compte tenu du volume et du nombre des rapports d'inspections à produire ;
- le renforcement des capacités des inspecteurs en ce qui concerne non seulement les compétences techniques, la rédaction administrative, mais aussi et surtout, la rédaction des rapports d'inspections ;
- la dotation des inspecteurs en équipements de protection individuelle et en matériel de contrôle (kit d'inspecteur) ;
- qu'une action forte de mise sous scellés de certaines structures soit vivement implémentée pour les exploitants récalcitrants qui aspirent à demeurer dans la clandestinité ;
- que toutes administrations participent de façon efficiente et efficace à la réforme des textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs aux établissements classés, dans le but de trouver des solutions consensuelles à long termes devant guider l'institution inspectrice ;
- la multiplication des missions de suivi et d'accompagnement du Comité National auprès des Comités Régionaux et Départementaux des inspections.

- **Monsieur le Ministre ;**
- **Monsieur Le Gouverneur de la région du Nord ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**
- **Distingués invités.**

Voilà brièvement présenter le rapport des inspections pour l'exercice 2018.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.